

Compte rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2020

affiché le 3 mars 2020

Budgets

Le conseil municipal a voté les budgets de l'exercice 2020 : budget principal et budget des activités commerciales.

Taux d'imposition 2020

Conformément au budget principal 2020 présenté, le conseil municipal a reconduit les taux d'imposition 2019 sans augmentation pour l'année 2020.

Subventions 2020 aux associations

Le conseil municipal a voté les subventions versées aux associations pour l'exercice 2020.

Tarifs de la plage municipale 2020

La plage municipale sera surveillée et payante de 8h à 18h du samedi 27 juin 2020 au lundi 31 août 2020. Le Conseil Municipal a reconduit les tarifs 2019 pour la saison 2020 sans augmentation.

Cession de la remorque 2 essieux

La commune a été saisie d'une demande d'acquisition de la remorque deux essieux des services techniques par l'amicale des sapeurs-pompiers du CPI de Talloires-Montmin. Ce matériel étant aujourd'hui amorti, le conseil municipal a accepté de céder cette remorque à l'amicale des sapeurs-pompiers du CPI de Talloires-Montmin à titre gratuit.

Location de l'appartement des services techniques

La Commune a été interrogée par un sapeur-pompier du CPI de Talloires aux fins de savoir si l'appartement situé au 1^{er} étage du bâtiment des services techniques pouvait être loué par lui. Cet appartement est actuellement inoccupé. Le Conseil Municipal a accepté de louer cet appartement au demandeur.

Signature des marchés « aménagements de la route des Côtes »

A la suite de l'ouverture des plis et de l'analyse des offres par le maître d'œuvre, sur proposition de la commission des marchés, le Conseil Municipal a décidé les offres suivantes :

Lot 1, tranche 1 VRD VOIRIE : EUROVIA : 241 987,20€ HT

Lot 1, tranche 2 VRD CHEMIN PIETONS : EUROVIA : 70 657,50€ HT

Lot 2, ENROBES : EUROVIA : 39 174,00€ HT

Lot 3, ESPACES VERTS : Compte tenu de la disparité des offres reçues en raison d'imprécisions contenues dans le dossier de consultation, la commission des marchés a décidé de déclarer le lot 3 sans suite. Ce lot sera soumis à consultation ultérieurement.

Informations données au conseil municipal

Recours PLU

Monsieur le Maire a indiqué que trois procédures d'appels avaient été interjetées devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon contre la décision de rejet des demandes en annulation du PLU, du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 3 octobre 2019.

Coronavirus

Monsieur le Maire a indiqué que l'épidémie de Coronavirus se propageait rapidement et a invité à respecter les consignes en matière d'hygiène : lavage régulier des mains, tousser et éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, ne plus se serrer la main, appeler le 15 si symptômes, rester chez soi si on est malade, ne pas porter de masque si on n'est pas malade...

En fin de séance, à l'approche des élections municipales du 15 mars 2020, Monsieur le Maire a remercié les membres du conseil municipal pour leur engagement et le travail accompli pendant ce mandat. Il a également remercié les services municipaux.